

Le 14 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 14 août 2018 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Madame Marie-Ève Blache-Gagné, conseillère, n'a pas motivé son absence.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2018-08-151

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2018-08-152

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2018-08-153

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2016-05, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Lévesque qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté le règlement numéro 2018-09 abrogeant le

règlement numéro 2016-5 et tout autre règlement antérieur concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

Le conseiller Monsieur Claude Lévesque dépose le projet de code d'éthique et de déontologie des élus et le présente : il s'agira essentiellement du code d'éthique et de déontologie présentement utilisé par les employés municipaux. Un ajout sera fait à l'article 5.4 Obligations particulières, soit la Règle 9 : L'après-mandat. Cette modification est liée à l'article 178 du Projet de loi 155, lequel a été sanctionné par l'Assemblée nationale en avril 2018.

2018-08-154

RENOUVELLEMENT DES SIÈGES PAIRS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Claude Pelletier et Vital Morin, membres sortants du CCU, ont été contactés pour savoir s'ils acceptaient de prendre un autre mandat;

CONSIDÉRANT QUE les 2 membres sortants du CCU ont accepté de renouveler leur mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE renouveler les mandats de Messieurs Claude Pelletier (siège no. 4) et Vital Morin (siège no. 2) au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ce, jusqu'en août 2020.

2018-08-155

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DE LA GÉNÉRATRICE À LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'achat d'une génératrice 80W pour soutenir la salle municipale en cas de perte d'électricité ;

CONSIDÉRANT QU'un raccordement électrique est nécessaire entre la génératrice et la salle municipale ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été présentée par Électrizone au montant de 3760,99 \$, excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'accepter la soumission d'Électrizone au montant de 3760,99 \$, excluant les taxes, pour le raccordement de la génératrice 80W à la salle municipale.

2018-08-156

RÉFECTION DU PLANCHER DU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le plancher du Centre des loisirs est dans un état lamentable ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Zone garage BSL a donné une soumission pour un plancher de polyuréa au montant de 10 550 \$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Nouveau fonds Chantiers Québec-Canada, volet petites collectivités, la municipalité s'est vue octroyer un montant maximal de 7 664 \$ pour la réfection du plancher du Centre des loisirs, soit 66 % de la dépense totale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité désigne madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer le protocole d'entente ainsi que tous les documents relatifs à la subvention ci-haut mentionnée.

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Zone garage BSL pour la réfection du plancher du Centre des loisirs, au montant de 10 550 \$, excluant les taxes. Le montant sera payé, dans une proportion de 33% respectivement, par les gouvernements du Québec et du Canada, dans le cadre du Nouveau fonds Chantiers Québec-Canada, volet petites collectivités. Le montant non subventionné sera puisé à même l'excédent accumulé non affecté.

2018-08-157

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACTIVITÉ DE FIN DE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a autorisé la tenue d'une activité de fin de camp de jour pour les camps du Kamouraska au parc Adélar-Lapointe, en autant que le coût de ladite activité soit divisé entre les camps de jour participants, selon le nombre de jeunes pour chaque camp ;

CONSIDÉRANT QUE dix camps de jours participent, selon un nombre de jeunes à déterminer;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'activité organisée par Animation de l'Est est de 3 400 \$, excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la dépense de 3 400 \$ auprès d'Animation de l'Est. Le montant sera payé à même une subvention de 700 \$ de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et la balance sera partagée entre les 10 camps de jour participants, selon le nombre de jeunes pour chaque camp.

2018-08-158

DEMANDES DE COMMANDITE

Aucune demande ce mois-ci.

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2018-08-159

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	7 868,44 \$
- Liste des comptes à payer :	35 938,18 \$
- Salaires et allocations de dépenses de juillet 2018 :	<u>32 182,06 \$</u>
TOTAL :	75 988,68 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de juillet 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-08-160

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 25.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire